COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rousies, se sont réunis à 18h30 à la Salle des Fêtes de la commune, place Julien BERNARD, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 février 2021, conformément à l'article L.2121.10 DU Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mme SULECK, M. LEBLANC, Mme MOUTON, M. FOUQUET, Mme PIERARD, M. PELERIAUX, Mme MAGINET, M. DEHONDT, Mme POTTIER, M. TAVERNE, Mme TOUATI, M. GERMAIN, Mme VERIE, M. LEBRUN, M. LECERF, Mme CUSSENOT, M. LECOCQ, Mme TAQUET, Mme LABROY. Mme DEVOS, M. BARSOUM, Mme DUBOIS G., Mme LEBEGUE.

Etaient absents représentés : M. MICHEL pouvoir à M. LEBLANC, Mme MAITREPIERRE pouvoir à Mme DUBOIS G.

25 Présents – 2 pouvoirs : 27 votants.

I-5-2 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), il est procédé à la nomination du Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

A la MAJORITE par 22 Voix Pour et 5 Absentions (Mme Devos, M. Hasselin, Mme Dubois G + Procuration, M. Barsoum).

Madame Amandine TAQUET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II- 5-2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1ER FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la réunion du 1er février est approuvé ***à la MAJORITE par 22 Voix Pour et 5 Absentions*** (Mme Devos, M. Hasselin, Mme Dubois G + Procuration, M. Barsoum).

Sur demande de M. BARSOUM trois points de la réunion du 1er février seront mis à jour dans le procès-verbal du 19 février.

III – 4-2 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame le Maire expose que le contrat qui lie la commune et la société titulaire du marché de la cantine scolaire prend fin au 28 février 2021 ainsi que le contrat de mise à disposition d'un responsable de cuisine.

Considérant que les agents communaux peuvent assurer la confection des repas, Madame le Maire propose, dans un premier temps, pour épauler l'équipe en place, le recrutement « d'un agent polyvalent de cuisine » pour accroissement temporaire d'activité à raison de 30H/semaine annualisées, pour une durée de 12 mois.

A l'UNANIMITE par 27 Voix Pour, le conseil municipal :

- AUTORISE la création d'un emploi permanent à raison de 30 H/semaine annualisées pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à la cantine scolaire.
- FIXE la rémunération par référence à l'indice brut 354.

IV – 7-5-CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET » L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS » RELATIVE A LA CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS ET EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc DEHONDT qui précise que la commune s'est engagée dans une campagne de stérilisation des chats errants.

L'association « 30 Millions d'Amis » propose la signature d'une convention par laquelle la commune s'engage à participer à la stérilisation et à l'identification des chats errants à hauteur de 50%.

Dix chats errants ont été recensés sur la commune : la participation communale est donc de 350 euros.

A l'UNANIMITE par 27 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association « 30 Millions d'Amis ».
- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 350€ à cette même association.

V-7-5 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – PROGRAMME « S »: SECURISATION DES ETABALISSEMENTS SCOLAIRES

Madame le MAIRE donne la parole à Monsieur Jean-Pierre LEBLANC qui expose que suite des attentats de 2015 et 2016, plusieurs circulaires ont défini les mesures de sécurité à déployer dans les écoles et les établissements scolaires. Ainsi la circulaire INTK1711450J du 12-4-2017 rappelle notamment que « dans le cadre du FIPD, des crédits sont mis à disposition des collectivités gestionnaires et des associations ou organismes gestionnaires des établissements privés sous contrat pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation, à la lumière notamment du PPMS « attentat-intrusion ».

Les travaux peuvent être financés entre de 20 et 80% maximum du montant HT.

	Montants HT
Aire de jeux place François Mitterand	8383.46
Ecole Liemans	24464.84
Ecole Pasteur	6576.67
Ecole Langevin-Wallon	9918.17
Ecole Chemin vert	5271.42
TOTAL HT	54614.56
TOTAL TTC	65537.47

A l'UNANIMITE par 27 Voix Pour, le conseil municipal :

- Sollicite la subvention au titre du FIPD « S ».

VI -7-1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 sur présentation du rapport établi à cet effet.

VII - Questions diverses et orales

Intervention de madame Carole DEVOS, sur le litige opposant la commune de Rousies et les anciens propriétaires de la boulangerie du 1 rue de la Mairie.

VIII – Information : ANNULATION DES DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INSTALLATION DE COMMERCES.

Madame le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 12 février, monsieur le Préfet expose que la délibération en date 26 octobre 2020 relative à la mise en place d'une aide à l'implantation de commerces sur la commune doit être annulée au motif que les communes ne disposent pas d'une compétence générale leur permettant d'intervenir librement en matière économique (art L151 du CGCT).

De ce fait, toutes les délibérations relatives à la mise en place et au versement de cette aide doivent être annulées.

A la MAJORITE par 27 Voix pour, le conseil municipal annule ces délibérations

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Rousies le 22 Février 2021
Le Maire, Josiane SULECK

VILLE DE ROUSIES (NORD)